Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **7 (1871)**

Heft 13

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.
7me année.

1er JUILLET 1871
N° 13.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Société pour le Progrès des Études à Genève. — La méthode Froebel et ses adhérents. — Nécrologie. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

Société pour le progrès des études à Genève.

Tout pour les lettres et par les lettres.
Alfred de Vigny.

A côté de la Société pédagogique de la Suisse romande, il s'est formé à Genève, en 1869, une Société pour le progrès des études. Cette Société a des séances fort intéressantes, publie des rapports bien écrits et instructifs à la suite de discussions nourries et sérieuses. Nous avons un de ces rapports sous les yeux, c'est celui que M. le professeur Edouard Humbert a lu à l'assemblée générale du 27 février 1871 et qui résume les travaux de l'année, c'est-à-dire les discussions auxquelles ont donné lieu les neuf questions importantes qui ont été traitées dans les diverses commissions constituées pour étudier la matière avant d'en faire part en séance générale.

L'intérêt qui s'attache à toutes ces questions nous engage à donner ici un rapide exposé des travaux de la Société genevoise et des conclusions auxquelles elle est arrivée, d'après la brochure claire et substantielle de M. Edouard Humbert, le spirituel auteur d'ouvrages remarqués sur la Thuringe.

La première des neuf questions traitées était la *gratuité de l'enseignement*, jugée assez importante pour être confiée à l'examen d'une commission de

17 membres. Elle a été, comme bien on pense, discutée d'une façon contradictoire.

Les adversaires de la gratuité se sont prévalus de l'expérience qui a été faite au sein de la population de plusieurs pays, que ce qui ne coûte rien n'est pas apprécié, ne devient même jamais populaire, que cette facilité accordée d'étudier peut nuire à l'industrie en lui ôtant des bras, qu'elle n'est propre qu'à favoriser la demi-culture, qu'elle fait payer à tous ce qui n'est avantageux qu'à quelques-uns.

Les partisans de la gratuité ont répondu que cette mesure n'était que la conséquence, le corollaire inévitable du principe démocratique ; qu'il ne fallait pas qu'une question d'argent put empêcher quelqu'un d'étudier ; que loin d'enlever des bras à l'industrie, les colléges fournissent des sujets à l'industrie. Si la gratuité (disaient encore ses partisans) peut produire des êtres déclassés et dangereux, combien plus dangereux seraient les individus bien doués qui ont manqué de ressources pour s'instruire et qui se font une arme contre la société de l'abandon où elle les a laissés.

Appelée à se prononcer sur la question, l'assemblée (si nous saisissons bien le sens du rapport, où l'on ne distingue pas toujours très-nettement ce qui est du domaine des commissions et celui de l'assemblée générale) a paru opposée à la gratuité absolue et disposée, en revanche, à baisser le chiffre des rétributions scolaires.

La seconde question, celle de l'*instruction obligatoire*, avait été soumise à l'examen de 10 membres. L'obligation, comme on sait, n'existe pas à Genève, où cependant, grâce au bon esprit de la population et à l'amour des lumières qui a toujours distingué ce pays, depuis le XVI^e^ siècle au moins (*Post tenebras lux*), tous les citoyens en général ont reçu une certaine culture.

L'obligation, comme la gratuité, a ses champions et ses contradicteurs. Les adversaires ont attaqué la mesure comme conduisant à la charité légale, car il faudra fournir des livres et des vêtements aux enfants, et même aux parents qu'on prive du secours de ces derniers. Cette obligation est une atteinte à la liberté et aux droits de la famille, et n'existe que dans très-peu de pays où elle remonte à des siècles. Puis l'exécution d'une pareille loi et des pénalités qu'elle consacre est presque impossible.

Les partisans de l'obligation ont riposté que l'Etat a le droit d'exiger que les parents fournissent à leurs enfants le pain de l'esprit comme celui du corps. La liberté complète condamne une foule de personnes à l'ignorance, au grand détriment du progrès et de la moralité. La charité légale n'est pas à redouter. L'obligation n'a pas eu les résultats fâcheux qu'on en attendait dans les contrées qui l'ont adoptée. Au sein de l'assemblée, une opinion intermédiaire s'est fait jour : celle d'ouvrir une enquête à Genève et de se renseigner sur les législations des autres cantons. Cette opinion a obtenu la majorité. Cependant l'assemblée semble pencher pour l'instruction obligatoire.

La troisième question : *Rapports de l'Etat avec les écoles particulières*, a été étudiée par 12 délégués, qui ont eu à élucider le droit de l'Etat de s'immiscer dans les établissements privés, et à déterminer de quelle façon peut s'exercer cette intervention. Sur cette question, comme sur les précédentes, des divergences se sont manifestées. Pendant que les uns font dépendre la solution de cette question de celle de l'obligation, par le motif que si l'Etat ne s'attribue pas le droit de fixer un minimum d'instruction, il n'a pas le droit de s'occuper des écoles privées, d'autres soutiennent le droit d'ingérence qu'a l'Etat dans les établissements privés. Le mode de cette intervention a donné lieu à une vive discussion que provoque entr'autres l'opinion qui voudrait la complète liberté d'enseignement. On la combat comme étant trop favorable aux institutions qui *portent le cachet confessionnel*. L'assemblée, trouvant la question épineuse, en a ajourné la solution.

L'enseignement *de la morale* dans les écoles, a fait le sujet d'un examen attentif de la part de 12 membres qui avaient à discuter la proposition suivante d'un de leurs collègues : *Est-il possible, est-il convenable d'introduire dans les programmes de l'instruction publique un enseignement spécial de la morale?*

L'auteur de la proposition voudrait faire de la morale un enseignement séparé de la religion et provoquer la rédaction d'un Manuel sous forme anecdotique pour l'école primaire, sous forme scientifique pour l'école secondaire.

La proposition a été combattue par divers arguments, dont nous ne relevons que ces deux-ci : Le maître même, pourvu d'un Manuel, ne risque-t-il pas de blesser les convictions religieuses de ses élèves ? — Peut-on séparer complètement la morale de la religion, de la religion naturelle au moins ? L'assemblée ne paraît pas être arrivée à une conclusion sur ce point. Nous nous permettrons de faire observer qu'on eût contribué à faire avancer la question, si on avait pu indiquer un *Manuel de morale* comme celui qu'on réclame depuis longtemps. On prétend qu'il en est de très-bien faits. Mais quels sont-ils ?

La cinquième question, étudiée spécialement par 8 sociétaires, rentre complètement dans le domaine de la culture intellectuelle et avait trait à la *Méthode à suivre pour l'enseignement du français*. On est parti de l'idée que, bien que l'on eût deux bons ouvrages pour cet enseignement : *La grammaire des campagnes*, du P. Girard, et *La grammaire Ayer*, il y avait cependant lieu d'ouvrir un concours pour la rédaction d'un Manuel plus approprié à cette étude, et une commission a été nommée pour examiner l'utilité et l'opportunité d'un concours.

S'il nous est permis de glisser ici encore une observation, nous dirons que nous aurions désiré trouver quelques détails de plus dans le rapport sur une

question d'un intérêt si général. Nous ne comprenons pas très-bien, non plus, pourquoi la *Grammaire des campagnes,* du Père Girard, dont la première partie seulement a vu le jour en 1820, est nommée de préférence au *Cours de langue* complètement achevé, de 1844. La *Grammaire des campagnes* n'était qu'un essai timide du Cours de 1844.

La sixième qnestion est relative à la question déjà souvent controversée *de l'enseignement par objets ou par classes* dans les écoles secondaires. 13 membres avaient été chargés d'étudier cette question vitale de l'organisation scolaire. Trois séances ont été consacrées à l'élucidation de ce thème fécond en développements de tous genres.

En faveur de la spécialisation, on avait fait valoir les arguments ordinaires: l'insuffisance d'un maître à donner un enseignement étendu et multiple, l'ampleur que prennent les branches de prédilection au détriment des objets moins familiers à l'instituteur, les inconvénients qui peuvent résulter de la prépondérance exclusive d'un maître, etc. La spécialisation absolue a été attaquée à son tour par les arguments dirigés contre le mauvais effet disciplinaire de ce système, où les élèves passent sans cesse d'un maître à l'autre, l'absence d'influence éducative, le défaut d'agencement des branches et, partant, le surcroît de travail pour les élèves qui veulent étudier sérieusement.

Tous ces arguments pour et contre avaient été mis en avant et formulés avec clarté par l'auteur d'un Mémoire fort d'idées et de raisonnement, qui concluait en faveur de l'enseignement donné par un maître ordinaire, mais avec le concours d'un certain nombre de maîtres spéciaux, comme cela se pratique en Hollande et à Lausanne.

La discussion a fait surgir de nouveaux arguments contradictoires. La spécialité est réclamée par les uns comme une condition essentielle de progrès, comme avantageuse à la fois aux maîtres et aux élèves, et n'entraînant pas autant d'inconvénients qu'on le prétend au point de vue éducatif. La spécialité est condamnée, au contraire, comme n'ayant pas produit les effets qu'on en attendait au point de vue intellectuel et comme décidément nuisible à l'éducation proprement dite. Enfin, des éclectiques sont venus, recommandant la spécialité pour les cours supérieurs et le système opposé dans les cours inférieurs.

Au milieu de cette bataille d'idées contraires, l'assemblée ne jugeant pas la question tranchée d'une façon catégorique en faveur d'aucun des systèmes en présence, s'est abstenue de manifester ses préférences.

La sixième question, celle *des traitements des fonctionnaires de l'enseignement primaire*, a été discutée dans une commission de 10 membres et ne pouvait trouver d'autre solution dans une assemblée composée d'hommes de progrès que celle qu'elle a reçue: c'est-à-dire dans le sens d'une augmentation. Cette augmentation a été considérée comme une question de

justice, d'équité, d'intérêt général. A la question de l'augmentation se rattachait, semble-t-il, d'une façon très-étroite, celle de la hiérarchie scolaire encore existante dans le canton de Genève, et à laquelle fait allusion un passage du rapport. Mais la Société ne paraît pas avoir jugé à propos d'aborder ce côté de la position de la classe enseignante et s'est bornée à faire des vœux pour que cette position fût améliorée à tous les degrés de l'enseignement.

La huitième et avant-dernière question touchait à l'administration scolaire, c'est-à-dire à l'autorité même chargée de diriger, de surveiller l'instruction publique tout entière. A côté du ministre au petit pied ou directeur de l'éducation ou de l'instruction publique, personnage essentiellement politique et soumis aux fluctuations d'un pouvoir fréquemment renouvelé, ne doit-il pas y avoir un corps délibérant ou simplement consultatif, qui ne varie pas, et formant comme une représentation permanente des intérêts scolaires ? Cette question importante, examinée d'abord par une commission de 12 membres, a été résolue affirmativement, en ce sens que tout le monde croit à la nécessité d'un corps spécial et permanent, qui soit l'expression des besoins et des intérêts scolaires. Mais c'est sur la nature de ce corps que portent les divergences. Pendant que les uns inclinent à lui donner les attributions d'un corps délibérant, et d'en faire même un grand Conseil scolaire, d'autres voudraient se borner à l'établissement d'une commission à terme et purement consultative. L'idée d'un Conseil de l'instruction publique prévaut et est renvoyée à l'examen d'une commission. La création d'un corps de ce genre n'avait été abordée ni prévue dans aucun des trois projets de loi qui ont été successivement élaborés depuis un an dans la sphère de l'instruction publique.

Ces trois projets eux-mêmes faisaient l'objet de la neuvième et dernière question étudiée par une commission de 10 membres. Il y avait ici une foule de points à examiner, comme, par exemple, les rapports de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, du Gymnase avec l'Académie, de l'Académie elle-même et des facultés dont elle se compose, du choix des professeurs, de la création d'une école normale, etc. Le rapport ne nous fournit aucune lumière sur la manière dont ces divers points ont été envisagés par la Commission et la Société elle-même. Ces renseignements eussent été très-instructifs, mais auraient pris beaucoup de place et dépassé les limites assignées au rapport annuel.

Tel est en raccourci l'exposé de la vie intellectuelle de la Société genevoise du *Progrès des Etudes,* qui nous est offert par le président de cette année, M. Edouard Humbert. Tel quel, il suffirait à nous donner une idée avantageuse du zèle de cette association salutaire, de la conscience qu'elle a apporté à ses travaux, et l'esprit de discernement et de la haute raison, qui ont présidé aux 30 séances qu'elle a tenues et que suivaient les sociétaires, au nombre de 30 en moyenne sur 115 sociétaires. Indépendamment de l'im-

portance que présentaient les discussions et les travaux des commissions et des réunions, au point de vue de la théorie et de la pratique de l'enseignement dans les écoles publiques, il y a eu là pour le corps enseignant genevois et les amis des études, une occasion très-heureuse de se voir, d'échanger ses idées, ses expériences, un moyen précieux de rapprochement, un stimulant de fraternité qui manque à plusieurs de nos villes de la Suisse romande, où l'isolement règne au grand détriment de la vie intellectuelle et des relations qui font le charme de l'existence et d'une existence studieuse en particulier. L'homme le plus lettré, le plus instruit éprouve peut-être à un plus haut degré que n'importe quel autre simple mortel le besoin d'amitié et de sympathie. Ce qui fait plaisir aussi dans la société dont nous venons d'analyser les travaux, c'est qu'elle se recrute à tous les degrés de l'enseignement et s'ouvre indistinctement aux instituteurs privés et aux instituteurs publics, aux professeurs d'Académie et aux instituteurs les plus élémentaires, aux simples amis de l'école comme aux initiés, et compte ainsi bon nombre de membres appartenant aux professions en apparence les plus étrangères à l'enseignement proprement dit. C'est par cet utile mélange, par cette alliance d'aptitudes et de carrières diverses, que pourra le mieux se réaliser cette pensée passée presque à l'état d'axiôme dans la république des esprits : Du choc des opinions jaillit la lumière.

A. Daguet.

Erratum : Dans le dernier n°, Partie pratique, Dictée, 18e ligne, au lieu de *continuaient* lisez : *constituaient*.

La méthode Froebel et ses adhérents.

Sous ce titre, l'*Educateur* a publié à la place d'honneur, dans son numéro du 12 mai, quelques observations générales à l'adresse de certains adhérents à la méthode Froebel, et quelques critiques particulières à l'adresse de deux pièces de vers, proposées avec d'autres, par M. Méril Catalan, sous le titre de « *Exercices et récitations dialoguées*.

Certes, nul plus que nous, ne reconnaît à l'auteur de ces observations et de ces critiques, Mme A. de Portugall, le droit de juger que lui donnent et sa grande expérience de la méthode Froebel et l'application heureuse, sous tant de rapports, qu'elle en fait au milieu de nous. Qu'il nous soit permis de dire, cependant, que Mme A. de Portugall nous a paru s'effrayer vraiment trop de la portée du concours que désirent lui apporter ceux qn'elle nomme sans ménagement aucun, des « amis dangereux » et des moyens qu'ils peuvent proposer.

Mme A. de Portugall reproche en première ligne, à quelques-uns des amis de Froebel de ne vouloir s'approprier de sa méthode, que la

partie manuelle, de préférer la *forme* au *fond*, et par là, d'abandonner le véritable but qui est, selon l'expression du maître, de *préparer l'homme a une vie pure, sainte et fidèle*. Nous regrettons d'être obligé de le dire, mais cette affirmation n'est de la part de Mme de Portugall, qu'une supposition toute gratuite. Sur quels faits se fonde-t-elle pour émettre cette supposition générale? Sur aucun. à moins que Mme de Portugall ne nous donne pour tels les deux pièces de vers de M. Méril Catalan, auquel cas nous nous faisons fort de lui prouver plus loin que ces symptômes ne suffisent pas à justifier la charge à fond qu'elle a tentée contre les humbles disciples que la méthode Froebel commence à faire dans notre pays.

Pour nous qui, appelé par les circonstances à fonder une école enfantine *d'après la méthode Froebel*, avons mis notre gloire à rester dans l'esprit de la méthode et dans l'esprit de son auteur, nous protestons de toutes nos forces contre l'accusation dont nos efforts font l'objet. Il est vrai que tout en respectant les principes et en cherchant à en faire une sérieuse application sur le petit théâtre où il nous est donné d'agir, nous n'avons pas toujours pu tenir compte de certaines *appréciations personnelles*. Il est vrai que nous ne nous sommes pas cru engagé d'honneur à suivre servilement tous les sentiers battus et que nous avons osé modifier certains errements qui ne nous ont pas paru inhérents à la méthode. Mais nous ne pensons pas qu'on puisse, à cause de cela, nous mettre au nombre de ces *adhérents plus nuisibles qu'utiles* dont parle Mme de Portugall. Lorsqu'on nous dira exactement en quoi nous avons péché, nous reconnaîtrons nos torts et réformerons notre conduite. Jusque-là, si nous nous trompons sans le savoir, notre droit est de demander qu'on nous éclaire, non qu'on nous condamne!

Quant aux deux pièces de vers qui font le sujet de seconde ligne de l'article de Mme de Portugall, nous n'avons pas reçu mission de les défendre. Cependant, et tout en abandonnant volontiers la forme aux juges compétents, nous ne pouvons que nous étonner que Mme de Portugall se soit aussi étrangement méprisée sur le *but* de leur auteur et sur le *fond* des pensées qu'il a voulu exprimer.

Mme de Portugall fait le procès de l'auteur des dialogues en vers, en lui reprochant surtout de vouloir donner de *l'aplomb* aux enfants, en les habituant à parler haut, et à mettre le ton qu'il faut aux choses, lorsqu'on les dit en public. Elle déclare que ni Aristote, ni Bacon, ni Rousseau... qui sais-je? n'ont jamais prononcé ce mot dans leurs œuvres pédagogiques et elle part de là pour s'indigner de « *l'introduction de ce produit du XIX^e^ siècle dans notre éducation moderne.* » Certes, si Mme de Portugall veut, à l'avenir, s'indigner de tout ce qui a été et sera intro-

duit dans l'éducation, depuis Aristote, il faut avouer qu'elle aura fort à faire. Hélas! oui, notre société moderne n'est point ce qu'était la société d'Aristote... *quantum mutatus*.... Notre société n'est pas même celle qu'avait rêvée Rousseau. C'est le sort commun aux choses de ce monde de changer constamment d'aspect en dépit des théories et des théoriciens, et si les vertus des premiers âges, cette simplicité de cœur, cette modestie de tenue qu'on nous représente toujours comme étant l'apanage exclusif des anciens n'ont rien perdu de leur valeur aux yeux des sages, il faut bien avouer que le monde de nos jours n'est plus le monde de ces temps antiques. Et puis, le crime serait-il donc si grand, de développer nos enfants de telle sorte que la vertu ne les momifie pas trop, ainsi que le fait cette modestie de convention au cachet indélébile de laquelle on reconnaît si bien les produits du séminaire et du couvent? Nous ne le pensons pas, et nous oserions gager que Mme de Portugall est de notre avis sur ce point, comme sur tant d'autres.

Quoi qu'il en soit, admettons pour un instaut que l'auteur des dialogues en vers ait eu tort, grand tort, de parler d'*aplomb*, et voyons ce qu'il y a au fond de la *Cigale et de la Fourmi* et du *Jeu du Soldat*.

La cigale chante tout l'été et ne prend nul souci du lendemain. La fourmi se lève de bonne heure, se couche tard et tout le jour s'occupe d'emplir son grenier. Survient l'hiver : la cigale aux abois demande un peu de nourriture que l'égoïste fourmi lui refuse durement. Voilà tout. L'auteur ne tire aucune conclusion; il laisse ce soin à l'enfant, et avec raison selon nous, et nous serions bien étonné qu'entre cette cigale imprévoyante et cette fourmi égoïste il y ait place, dans le cœur de l'enfant, pour une préférence quelconque. Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale, je persiste à croire que des enfants de cinq à six ans ne sont pas nécessairement livrés aux mauvais instincts et aux idées fausses. J'en vois chaque jour très-affairés dans ce monde de l'Ecole où chaque mot leur est une surprise, et c'est d'un cœur joyeux et reconnaissant que je les déclare meilleurs et plus intelligents qu'on ne le suppose communément.

De même dans le *Jeu du soldat*. L'auteur loin d'invoquer le *sabre* au lieu du *livre*, ainsi qu'on le lui prête trop généreusement, ne saisit son sujet que pour montrer combien est ridicule l'amour effréné de la domination. Les deux héros montent en grade en moins de cinq minutes, de telle sorte que la fin du dialogue les trouve tous deux *généraux* et cependant toujours *égaux*. D'ailleurs dans tout ceci, les morts et les blessés se portent bien, et il faut réellement de la bonne volonté pour trouver dans ce badinage une incitation violente aux scènes de carnage et de meurtre que tous les hommes de cœur voudraient pouvoir effacer du souvenir de l'humanité.

Ces boutades ne sont, du reste, que des peintures vraies de ce qui se passe dans le monde *réel*. Est-ce donc commettre une erreur pédagogique que présenter aux enfants le monde *tel qu'il est*, ou bien doit-on, pour l'amour d'Aristote et de la méthode, se borner à leur parler d'un monde tout vertu, tout paix et tout amour qui n'existe qu'à l'état de rêve et de sublime espérance au cœur du philosophe?

Non, nous croyons au contraire que le devoir du pédagogue est de préparer les hommes pour ce qu'ils trouveront sur la terre et dans la vie, et non de les nourrir d'illusions et de contes de fées.

En somme, l'auteur de l'article auquel ces lignes servent de réponse, nous paraît être tombé dans l'exagération qui consiste à vouloir *trop prouver*. Je termine en faisant des vœux pour qu'il veuille bien reconnaître qu'il ne sied à personne de viser à l'infaillibilité, et en tout cas, pour qu'il veuille bien se souvenir que malgré quelques divergences sur les *moyens*, nous sommes d'accord sur le *fond*.

AD. CATALAN.

NÉCROLOGIE

L'Ecole et l'Eglise bernoise ont perdu le 4 mars dernier un de leurs plus vaillants et plus dignes représentants dans le pasteur ADOLPHE DUBUIS.

Adolphe Dubuis était né à Corsier au canton de Vaud, d'un père vaudois et d'une mère bernoise; il alliait en lui le sang français à la culture allemande. Encore jeune, M. Dubuis fut élu pasteur réformé de Fribourg et appelé à donner les leçons de religion à l'Ecole cantonale érigée en 1848. Dans cette double position, M. Dubuis fit admirer un beau talent que relevait l'honorabilité du caractère non moins qu'une piété sincère, éloignée également du sombre mysticisme et d'un rationalisme sec et glacial. Possédant à un degré supérieur la connaissance du français et de l'allemand, M. Dubuis parlait avec une égale abondance ces deux langues et par l'élévation de ses idées comme par la chaleureuse et communicative éloquence de ses paroles, il captivait tous ceux qui l'entendaient. Quand on savait que M. Dubuis prononcerait une oraison funèbre, on accourait sans distinction de croyances. La Constitution fribourgeoise de 1848 imposant le serment aux ecclésiastiques, M. Dubuis refusa de le prêter parce que l'exclusion des ecclésiastiques des deux confessions de tout emploi public et même du droit de voter, blessait ses intimes convictions. Tous les efforts de ses amis de Fribourg pour l'engager à prêter ce serment qui ne regardait pas la religion et ne concernait que la politique, demeurèrent infructueux. M. Dubuis préféra quitter sa cure et alla desservir celle de Walkringen à 3 lieues de Berne. Il était

devenu pasteur à l'église de la Nideck à Berne, lorsque la mort l'enleva à peine âgé de 53 ans. « Combien le défunt était aimé, disent les *Christlichen* » *Blätter de Berne,* on l'a vu à son convoi funèbre, suivi d'un concours ex- » traordinaire. Sa mémoire demeurera en bénédiction parmi nous. »

Neuveville et le Jura bernois et neuchâtelois ont aussi fait une perte sensible. C'est celle d'un instituteur distingué, voué depuis un demi-siècle aux pénibles labeurs de l'enseignement public. Henri Perregaux, tel est le nom de ce digne représentant de la pédagogie, était né à Boudevilliers le 22 septembre 1805. Il débuta comme instituteur temporaire aux Eplatures, passa ensuite sept années aux Bayards, combinant avec la direction de son école, les études qui conduisent au notariat et auquel il parvint en effet après de bons examens. Mais préférant l'école à l'étude plus lucrative d'un notaire. M. Perregaux accepta les fonctions d'instituteur à l'Ecole supérieure des garçons du bourg pittoresque de Neuveville qu'il a remplies dès lors jusqu'à la fin de ses jours avec la conscience et l'habileté qui le caractérisaient.

« Comme éducateur (dit l'auteur de la notice biographique dont nous » extrayons ces lignes, qui est M. Daniel Guerne, instituteur à Neuveville, » M. Perregaux possédait à un haut degré les qualités qui font le bon ensei- » gnement. Il connaissait ce secret qu'on rencontre rarement, celui de dé- » velopper harmoniquement l'intelligence, le cœur, la volonté. »

Ennemi de la routine, M. Perregaux n'a jamais cessé de travailler à son perfectionnement, même au milieu des chagrins de cœur que lui donna la perte d'un fils chéri, suivie de celle non moins cruelle de la fidèle compagne de sa vie. M. Perregaux survécut encore plus de dix ans à ces cruelles épreuves, continuant à s'acquitter vec courage de sa tâche journalière jus qu'au jour qui l'enleva à son école, le 6 mai 1870, après 36 ans d'enseignement à Neuveville. « Puisse cette vie si bien remplie, dit M. Daniel Guerne, » dans le journal de Neuveville *(le Vignoble)*, trouver beaucoup d'imita- » teurs ! »

A. D.

Le corps enseignant du canton de Vaud et de la Suisse, vient de perdre l'un de ses membres les plus anciens, les plus capables et les plus estimés : M. Amédée Voruz, professeur de mathématiques aux Ecoles normales du canton de Vaud. M. Maillard, professeur à l'école normale et l'un de nos plus anciens collaborateurs, a bien voulu nous envoyer, sur cet homme de talent, la notice suivante :

M. Voruz était de l'autre siècle ; il naquit à Moudon le 7 avril 1797 ; (il avait donc achevé ses 74 ans le jour du vendredi saint.) A l'âge de 13 ou 14 ans, il vint à Lausanne, continuer les études classiques commencées dans sa ville natale ; mais de bonne heure déjà se manifestèrent ses aptitudes pour les mathématiqueset pour l'enseignement. En suivant l'auditoire de théologie,

il donnait des leçons de mathématiques, et plusieurs hommes aujourd'hui haut placés lui doivent de les avoir le premier initiés aux mystères des sciences exactes. Il était encore étudiant quand le corps académique dut pourvoir au remplacement temporaire, pour raison de santé, d'un maître de classe au Collége cantonal. M. Voruz fut nommé, et c'est avec bonheur qu'il se rappelait ses premiers pas dans l'enseignement public.

En 1814, M. Voruz fut consacré au saint ministère, et il remplit pendant six mois les fonctions de suffragant de la paroisse de Bex. Chrétien fervent, la prédication devait lui être agréable. Cependant le goût de l'enseignement l'emportait, et, au printemps de 1822, il revenait dans sa ville natale, pour y remplir pendant 14 ans les fonctions de *principal du collége*. Il y fut très-apprécié, et la confiance qu'il inspirait était telle qu'il dut recevoir un grand nombre de jeunes gens en pension, et venait de s'établir avec eux au château Rochefort (à Moudon), quand il fut appelé à Avenches comme pasteur, au mois de juin 1836. La loi vaudoise de l'époque obligeait les ministres à prendre rang dans les classes, au moment où leur tour arrivait, sous peine de perdre ce rang. Il ne crut pas devoir renoncer à ses droits et il partit pour Avenches.

Il n'y resta cependant que deux ans et demi ; car au mois de décembre 1838, il quittait de nouveau la chaire sacrée pour la pédagogie, et venait à Lausanne à titre de maître de mathématiques aux Ecoles normales.

Tous les instituteurs vaudois et bon nombre de ceux d'autres cantons savent le reste ; car tous ont reçu ses leçons ; tous ont connu ce cœur chaleureux que le goût des mathématiques n'avait pas desséché ; mais qui battait toujours comme à vingt ans, pour toutes les idées nobles et généreuses ; cet ami des élèves, qui les suivait toujours dans leur carrière, même quand ils avaient quitté l'école depuis longtemps et que déjà leurs fils venaient recevoir les leçons du digne vieillard qui les avait eux-mêmes instruits. Combien d'entr'eux qui, dans les passages difficiles que tout homme doit traverser, revenaient, après plusieurs années, demander à leur maître chéri, conseils et directions, se réchauffer à son amitié, pour s'en retourner à leurs travaux, heureux et soulagés! Comme d'autres l'ont dit avant nous : « On ne peut songer à ce côté de la vie du défunt sans une vive émotion et sans un sentiment de profonde gratitude ? »

Jamais carrière ne fut plus remplie ni mieux remplie que celle de M. Voruz. Les leçons qu'il préférait dans la belle saison, étaient celles de cinq heures du matin, et lorsqu'il n'enseignait pas, aux heures matinales, il travaillait à ses nombreux ouvrages ; car, d'une manière ou d'une autre, il était toujours occupé. Chacun connaît ces ouvrages ; la plupart sont entre les mains de tous les instituteurs. Ce sont : *Géométrie plane*, deux éditions ; *Géométrie dans l'espace ; Éléments de géométrie à l'usage des écoles primaires ; Principes de calcul mental ;* enfin son œuvre la plus importante, son *Traité*

d'Arithmétique, qui en est à la sixième édition et dont chaque édition est en quelque sorte un ouvrage nouveau.

Malgré tant de travaux durant cinquante années, M. Voruz était encore très-jeune de cœur comme de caractère, la vivacité naturelle de son esprit suppléait aux forces physiques qui défaillaient, et le trompait lui-même. Peu de temps avant de suspendre ses leçons, il disait encore à un de ses collègues, indisposé : « Tiens, j'aimerais pouvoir vous donner la moitié de ma santé, j'en aurais encore bien assez du reste, » et cependant la lampe allait s'éteindre faute d'huile. Au commencement de février, des palpitations violentes le forcèrent à suspendre ses leçons.

Sentant sa fin approcher, il dit à un pasteur de ses amis : « Il est une parole que je désire que vous disiez à mes amis, sur ma tombe, c'est que *Dieu est toujours fidèle*, » je l'ai toujours éprouvé dans toutes les circonstances de la vie, et je l'éprouve d'une façon toute particulière à l'heure de la mort. »

Peu après le 23 mai 1871, à 6 heures du matin, il allait jouir par la vue de cette fidélité des promesses de Dieu, dont il avait joui par la foi. Il fut porté par ses élèves à sa dernière demeure selon le désir qu'il en avait exprimé. Sur la tombe refermée de cet homme de bien nous ne dirons qu'un mot : « C'est que la carrière de l'éducateur de la jeunesse est une belle carrière, quand on la remplit consciencieusement sous le regard de Dieu. Heureux celui qui peut se présenter en lui disant : Me voici, Seigneur, avec tous ceux que tu m'as confiés. »

F. Maillard.

Partie pratique.

Une Leçon de lecture.

Dans le numéro du 1er février de cette année, j'ai attiré l'attention de MM. les Instituteurs sur la convenance qu'il y aurait de profiter des longues soirées de l'hiver pour introduire des exercices de lecture à haute voix, soit dans les écoles, soit, pour les hameaux, dans des maisons particulières.

Cette idée a été généralement approuvée; et si je reviens sur ce sujet, c'est pour indiquer le plan d'une de ces séances, signaler quel profit l'on retirerait de semblables leçons et mentionner un certain nombre de sujets qui pourraient être traités avec fruit.

Avec les personnes désireuses de consacrer quelques heures dans le but de se renseigner sur les progrès de l'instruction et d'augmenter la somme de leurs connaissances, seraient admis les élèves les plus avancés de la classe.

On commencerait par une lecture intéressante faite par un des bons écoliers et à la suite de laquelle l'instituteur présenterait les observations que la

forme et l'intonation lui auraient suggérées; il demanderait ensuite si d'autres remarques ont été faites par les assistants.

Cette causerie familière et cet échange d'idées produiraient un excellent effet et donneraient lieu, dans beaucoup de cas, à des critiques judicieuses sur les lectures faites à haute voix en présence d'un certain nombre d'auditeurs. Cet exercice se terminerait par des explications sur la valeur de quelques expressions scientifiques et sur le sens de mots peu usuels.

Dès que l'on s'apercevrait que l'attention des assistants ne serait plus en rapport avec ce que l'on est en droit d'exiger en pareille circonstance, on passerait à un autre sujet.

On prendrait par exemple une question historique que traiterait l'instituteur ou un ami de l'éducation populaire connu pour lire et s'exprimer facilement et correctement. En laissant de côté les guerres et les coups d'épée, il y a dans l'histoire générale comme dans celle de notre pays, des exemples utiles à rappeler aux adultes et aux hommes faits! Les actes de dévouement, preuve d'une abnégation et d'un patriotisme éprouvé, ne doivent pas être publiés à notre époque où l'égoïsme et l'amour de l'argent sont malheureusement trop en honneur. A ce sujet, ne serait-il pas convenable de développer certains points sur lesquels on avait dû passer légèrement à l'école, en raison des obstacles que l'on rencontre maintes fois lorsqu'il s'agit de faits ou d'appréciations que ne peuvent aisément comprendre les enfants.

Ce retour sur des choses dont l'utilité n'échappe à aucun de ceux qui ont l'habitude de l'enseignement, portera certainement d'excellents fruits si les amis de l'école savent le mettre à la portée de leurs auditeurs et se placent sur le terrain de la fraternité, de la tolérance et de la charité.

Quel bien ne fera-t-on pas par la lecture de morceaux destinés à combattre les préjugés de la routine et de l'ignorance, rappelant des actions louables ou des faits d'intérêt général et même local.

Les séances que nous avons en vue ne seront-elles pas aussi attrayantes et aussi profitables que celles qui sont données par des hommes spéciaux, lorsque celui qui les aura provoquées aura préparé avec soin les divers sujets à traiter. On aura sans cesse en vue le développement moral et intellectuel des individus. Aussi n'ai-je pas besoin d'insister sur ce point essentiel, d'éviter tout ce qui pourrait donner lieu à des discussions politiques ou confessionnelles.

Je ne puis mieux terminer ces simples directions qu'en indiquant le choix de morceaux agréables et utiles pris dans les livres mêmes adoptés pour les écoles de la Suisse romande à la suite du concours ouvert par la Commission intercantonale. Cette indication suffira pour démontrer dans quel esprit je désire voir se réaliser le projet en faveur duquel je plaide.

Livre de lecture (1) de F. Renz pour le degré intermédiaire des écoles des cantons de Berne, Vaud et Genève.

N° 101. Le Pouding. — 102. Conversation de Vautours. — 106. Le Fer à Gaufres. — 59. Bernard Palissy. — 61. Benj. Franklin. — 92. Les Pêches. — 99. L'Amour de la Patrie. — 100. Le Petit Dick et le Géant. — 26. Utilité des oiseaux. — 32. La Pomme de terre. — 37. Les Alpes. — 47. Hivernage dans les mers polaires.

Livre de lecture B. Dussaud et Gavard pour le degré supérieur des mêmes écoles (2). 1-15. Zoologie. 59-64. — Botanique. — 92. Plantes comestibles. — 90. Le cafetier. — 96. La canne à sucre. — 100-104. Plantes nuisibles. — 106. Le baromètre. — 107. Le thermomètre. — 110. Le paratonnerre. — 111. Le télégraphe. — 118. La machine à vapeur. — *Géographie :* — 1. Suisse primitive. — 14. L'Amazone.. — *Histoire :* — 5. Résistance des petits cantons (1799). — Passage de la Bérézina. — *Biographies :* — J. M. Jacquard. — Escher de la Linth. — *Morale*: — 1. A demain. — 10. Les deux pères. — 20. Ce qu'on peut avec de la persévérance. — 21. Moyen de s'instruire.

Evidemment on ne s'en tiendra pas à ces indications, mais on saura s'inspirer des besoins des localités et du degré de culture des auditeurs pour déterminer le choix des sujets. On profitera aussi de ces réunions pour recommander la lecture des livres instructifs trop souvent relégués sur les rayons des bibliothèques, ouvrages auxquels on préfère ceux qui contiennent des nouvelles et des récits à sensation.

On ne perdra pas de vue qu'il faut joindre l'agréable à l'utile, surtout pour attirer le plus grand nombre d'auditeurs, partant, pour assurer le succès et faire préférer le chemin de l'école à celui de lieux publics malheureusement trop fréquentés.

Je pourrai m'étendre plus longuement sur ces considérations, mais j'espère être compris et désire une seule chose, c'est que l'on ne se contente pas de penser : Ce serait bon; mais que l'on dise : Oui, l'automne prochain nous essaierons et ferons tous nos efforts pour doter les communes où nous exerçons nos fonctions, d'une nouvelle source d'instruction et de pures jouissances, cela sans excepter la population toujours trop délaissée des hameaux qui en dépendent.

E. Cambessedes.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Vaud. — Un membre du Grand Conseil de ce canton, M. Cottier-Boys, récemment décédé, a fait un testament qui institue pour héritier universel, l'hospice des incurables, afin qu'il y soit établi un asile pour les vieillards

(1) Edité à Lausanne par Blanc, Imer et Lebet, 1871.
(2) Edité à Lausanne par Blanc, Imer et Lebet, 1871.

infirmes. Il lègue de plus 20,000 fr. à la ville de Lausanne pour y établir un jardin botanique, 10,000 fr. à la commune de Rougemont pour faire l'éducation d'un ou deux jeunes gens, plus 500 fr. à l'asile des aveugles. Mais ces diverses dispositions ne sont exécutoires qu'après la mort de Madame Cottier-Boys. l'épouse du testateur.

— M. Chappuis, Vuichoud, directeur des Ecoles normales, a obtenu un congé de deux mois pour raison de santé. M. Favez, de Vevey, a été chargé provisoirement de l'administration des Ecoles normales. On ne peut que faire des vœux pour le rétablissement d'une santé chère aux instituteurs vaudois.

Berne. — Un citoyen de Berthoud, mort à Paris en 1856, M. Jean-Rodolphe Schnell, de cette même famille qui a produit des orateurs et des tribuns, a laissé une fortune considérable en faveur de l'éducation de pauvres filles et d'un établissement à créer dans cette intention sous le nom de *Victoria*. C'était le nom de la femme de M. Schnell. En 1859, l'établissement s'était ouvert près de Berne pour 13 jeunes filles, mais dans une maison louée, et la volonté du testateur indiquait clairement que l'établissement devait avoir sa propre maison, et en 1864, l'institution *Victoria* fut installée à Neuhaus au nouveau Wabern et forme la 6^{me} des maisons d'éducation que renferme la commune de Könitz et qui donnent asile à 300 pauvres enfants. L'établissement Victoria a grandi dans l'intervalle ; il ne se compose plus seulement d'une famille de 13 jeunes filles, mais de 8 familles de 95 élèves, qui, chacune, a sa directrice. L'instruction leur est donnnée en commun, mais à part cela, chaque dizaine ou douzaine de jeunes filles forment un ménage distinct. Une de ces familles s'appelle la famille française, un directeur commun, M. Rokner, dirige le tout comme père de famille, et est secondé par sa femme qui, dès le début s'estconsacrée à l'œuvre. Une succursale catholique de l'établissement *Victoria* a été fondée à Saignelégier et compte 16 élèves.

L'asile Victoria reçoit des enfants de l'âge de 5 ans ; l'expérience ayant prouvé qu'on ne saurait trop tôt dérober les enfants des gens vicieux à la funeste influence de leur entourage. Dans la règle, une jeune fille, qui a le bonheur d'être admise dans l'établissement peut y rester jusqu'à l'âge de 17 ans. 138 enfants ont été reçus jusqu'à présent. En général ils ont bien réussi. La fortune de Victoria est de 750,000 fr., le revenu annuel de 22,000 fr. Un fond de 14,000 fr. a été établi à part pour apprendre des états aux jeunes filles.

— *Jura bernois*. — Le synode du cercle de Porrentruy s'est réuni le 1er juin à Cornol. Nous rendrons compt de ses délibérations dans le prochain numéro.

Glaris. — La Société industrielle de Glaris pétitionne auprès de la Landsgemeinde pour demander une organisation complète de l'enseignement à

tous les degrés : I. Ecole élémentaire. II. Ecole complémentaire obligatoire jusqu'à la confirmation. III. Ecole secondaire avec une rétribution scolaire. IV. Ecole professionnelle. V. Une Ecole centrale ou cantonale, (Gymnase et Ecole industrielle).

Thurgovie. — Le synode cantonal s'ouvrira le 16 juin à Weinfelden. On y discutera un nouveau règlement des conférences et l'introduction d'un nouveau Manuel pour l'enseignement de l'histoire sainte qu'il n'est pas question d'abolir dans les écoles. Mais pendant que les uns parlent de conserver la Bible de l'enfance du bon chanoine Christophe Schmid, l'auteur des *Œufs de Pâques* et d'*Henri d'Eichenfels*, les autres voudraient adopter le Manuel de l'histoire biblique en usage à Zurich, et d'autres encore proposent de composer un nouveau Manuel et d'ajouter ainsi un 101e ouvrage sur l'histoire sainte aux 100 qui existent déjà. On se demande à quoi bon.

Quant à l'école secondaire, il est question de lui donner une assiette plus solide et une autonomie véritable. La gymnastique facultative jusqu'ici deviendrait obligatoire. L'école normale fera aussi l'objet d'une proposition tendant à porter à quatre ans la durée des cours. En Saxe, cette durée est de six ans.

Dans cet heureux canton, plusieurs communes ont augmenté d'elles-mêmes les honoraires des instituteurs ; la ville de Frauenfeld a fait mieux. Elle a pensionné M. Huber, instituteur primaire, qui a consacré sa vie entière à l'enseignement. On n'a pas entendu dire à cette occasion que les pensions n'étaient pas démocratiques, ni qu'il n'y avait pas plus de raison de pensionner un instituteur qu'un ouvrier, et autres belles choses de ce genre. On comprend, dans la patrie de Wehrli et de Pupikofer, l'esprit d'un bon instituteur et on met l'éducation de la jeunesse au-dessus des professions qui n'ont qu'un caractère privé. La seule chose qui ne fleurisse pas en Thurgovie, ce sont les établissements privés.

La *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, rédigée par un Thurgovien aussi, M. Rebsamen, ajoute à ces détails, que nous lui empruntons, ce fait honorable pour la commune de la ville de Bischofszell. Elle a adopté 40 à 50 orphelins français et fondé une école pour les pauvres gens. Des traits pareils ouvrent les cœurs à tous les bons sentiments et font couler des larmes saintes.

Neuchatel. — Les deux petits ouvrages de *lecture et de récitation*, par M. C. W. Jeanneret, secrétaire du collége de la Chaux-de-Fonds, dont l'*Educateur* a rendu compte dernièrement, viennent d'être autorisés par le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, ensuite d'un rapport très-favorable présenté par M. Louis Favre, professeur.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

Genève. — Imp. Ve Œttinger, route de Carouge.